

LA
SEMAINE COMMERCIALE
90-92 COTE DE LA MONTAGNE

QUÉBEC, VENDREDI, 15 MARS 1895

ABONNEMENT A

"LA SEMAINE COMMERCIALE"

Par année..... \$2.00
Pour 6 mois..... 1.00
Pas d'abonnement pour moins de 6 mois.
Les avis de discontinuation d'abonnement, — il en sera de même des avis de changement d'adresse, — ne vaudront que s'ils sont adressés directement au bureau du journal, par écrit ou autrement.

Renseignements

qu'on est toujours certain de trouver dans la
"SEMAINE COMMERCIALE"

Toutes les actions civiles intentées à Québec. Billets de tous les bureaux d'enregistrement du district, depuis Trois-Rivières et Sherbrooke jusque dans le bas du fleuve

Le mouvement de la construction à Québec et dans le district.

Toutes les faillites du Dominion. Changements commerciaux, entrées en affaires, déplacements, incendies, décès, nouvelles sociétés, dissolutions, etc.

Toutes les ventes en perspective, ventes par le shérif, enchères de propriétés ou de fonds de commerce.

Les prix du marché de gros et de détail de Québec.

Importations et exportations de Québec. Mouvement de la navigation, tableaux des marées, etc.

La Bourse de Montréal.

Le cours de l'or.

Le marché de Boston.

Le marché aux chevaux.

Personnes intéressées à recevoir la
SEMAINE COMMERCIALE

Négociants, Industriels, Hommes de profession, Notaires, avocats, etc., Régistrateurs, Percepteurs du revenu.

Courtiers d'assurance, Agents de change, Architectes, Entrepreneurs, Navigateurs.

Fabricants de beurre et de fromage, Cultivateurs, Prêteurs d'argent, Spéculateurs sur biens fonds, Amateurs et commerçants de chevaux. En un mot tous les hommes d'affaires.

AUX ABONNÉS

Prière de consulter le coupon d'adresse collé sur la première page du journal. La date inscrite en regard de votre nom indique jusqu'où votre abonnement est payé. Évitez-nous, s.v.p., des frais de correspondance inutile, et renouvelez votre abonnement à l'échéance.

BARTHE & THOMPSON.

UNE QUESTION A ETUDIER

Pendant que les politiciens se chamaillent dans le pays à propos d'écoles communes et d'écoles séparées, les Américains, eux, s'occupent de faire des plans pour des canaux de commerce et de drainage chez eux.

Absorbés que nous sommes par des querelles intestines, par les convoitises de pouvoir des politiciens, ceux-ci pour le

garder, ceux là pour s'en emparer, les projets des Américains nous laissent absolument indifférents ; on ne songe pas même pour une minute à étudier quels pourront être les effets de la construction de ces grandes artères maritimes sur l'économie géographique commerciale du Canada, du moins de la partie du pays qui avoisinera les futurs grands canaux américains.

M. Ch. Baillairgé, cependant, a attiré l'attention publique sur les conséquences naturelles de ces grands travaux pour le Canada. Si vraiment les prévisions de sa lettre du 1er mars au *Mercury* de Québec sont justes et possibles, certes il est du devoir du gouvernement canadien de donner sans retard l'attention la plus sérieuse aux projets de canaux de nos voisins les yankees.

On est en voie de construire en ce moment à Chicago un immense canal d'égoût : il sera terminé en 1896. L'objet de ce canal est de détourner le cours des égouts de Chicago du lac Michigan, dont il souille les eaux, dans une direction opposée, du côté du golfe du Mexique. On fera une tranchée de quarante milles à partir de Chicago du côté et le long de la rivière Des Plaines, à travers la rivière Joliette et de là par le Mississipi jusqu'au golfe du Mexique. Pour cela, le congrès américain a permis que l'on fasse une peise d'eau du lac Michigan de 600,000 pieds cubes à la minute.

Voilà qui est clair.

Ce déversoir artificiel servira en même temps d'artère pour le commerce maritime.

Jusqu'à quel point cette prise d'eau du lac Michigan peut-elle affecter le niveau du lac et partant des autres bassins et cours d'eau qui lui sont subalternes ou sont ses égaux ?

M. Laillairgé nous dit que cette prise d'eau diminuera d'un trentième le volume d'eau dans les lacs, la Niagara et le St-Laurent.

Le volume d'eau que débite la Niagara est estimé à dix huit millions de pieds cubes par minute, dont 600,000 pieds cubes par minute qui est la prise d'eau autorisée à Chicago, forme la trentième partie.

Voici ce qui peut maintenant arriver.

Le statut américain pour voit au cas de l'agrandissement de ce canal par suite du développement de Chicago et du commerce de la région. Qu'un jour, dans un certain nombre d'années, la population de Chicago atteigne le chiffre de celle de Londres, il faudra agrandir proportionnellement le canal, et la prise d'eau du lac Michigan pourra facilement atteindre un dixième du volume d'eau du St-Laurent qui descend vers le golfe.

C'est alors que la situation commencera à devenir sérieuse pour le système de cours d'eau et bassins du Canada.

Voilà pour un seul canal.

Mais ce qui peut hâter un dénouement aussi déplorable pour le Canada, c'est le fait que le Congrès américain vient d'être saisi d'un projet de loi accordant des lettres-patentes à un syndicat américain dit *The Maritime Canal Company of North America*, la Compagnie de canaux maritimes de l'Amérique du Nord. Ce syndicat a un capital de \$100,000,000 (cent millions de dollars), et se propose de construire, non pas un seul canal, mais bien plusieurs canaux à travers le territoire américain entre les grands lacs et la rivière Hudson à marée haute. Le parrain de ce projet de loi, au Sénat américain, est un M. Allison.

C'est-à-dire que le Canada est menacé d'être mis à sec.

On se demande là bien sérieusement si un pays a le droit de faire ses propres affaires au détriment d'un pays voisin, sans même prévenir celui-ci, sans lui offrir de compensation, sans crier gare.

D'après le droit ordinaire, il est interdit de faire quoi que ce soit de nature à modifier ou altérer la direction ou le niveau d'un cours d'eau chez le voisin. Le principe est établi. Comment donc ne serait-on pas mis en demeure de l'observer dans le cas de lacs et de fleuves ? Après tout, il n'y a qu'une différence de proportions.

Encouragés par l'indifférence et le mutisme du gouvernement canadien, et avec cela, comme l'appétit vient en mangeant, les Américains se sont dit qu'il n'y avait pas grand danger d'organiser un nouveau syndicat pour le creusement de nouveaux canaux.

Sans nous exagérer les conséquences dommageables que ces entreprises peuvent avoir pour notre navigation intérieure, nous sommes cependant d'avis que la chose requiert notre attention, et que le gouvernement canadien devrait charger ses ingénieurs d'étudier les effets possibles de la construction de ces grands canaux sur les bassins et cours d'eau du Canada, afin de savoir s'il n'y a pas raison grave de s'opposer à leur exécution, si nous devons en souffrir comme on nous l'assure.

C'est le moment d'agir, car les Américains ne sont pas gens à s'endormir sur une entreprise.

— : o : —

Le Conseil Central des Métiers et du Travail à Toronto a transmis aux sociétés ouvrières de Québec un projet de pétition en opposition au projet de colonisation du général Booth de l'Armée du Salut, qui voudrait établir une colonie au Nord-Ouest.